



ECOLE DE PROMOTION SOCIALE



SORALIA



Envie d'une formation de qualité avec un emploi à la clé ?

Il n'est jamais trop tard pour apprendre, pour obtenir un certificat de qualification, pour changer de cap, pour découvrir d'autres personnes et se donner de meilleures armes pour réorienter son parcours professionnel et (re) trouver un emploi qui corresponde à ses attentes...

L'École de Promotion Sociale Soralia Bruxelles vous offre un éventail de formations qualifiantes dans les domaines des soins aux personnes et de la petite enfance. Les cours se donnent dans un esprit de bienveillance, en favorisant un climat de bien-être et d'authenticité. Les compétences et les qualités innées individuelles sont mises en avant pour que chacun puisse évoluer en confiance et donner le meilleur de lui-même.

Ces formations débouchent sur des titres certifiés par la communauté française et vous assurent de multiples possibilités d'emploi, et ce, notamment grâce à la réputation de l'école qui privilégie une approche participative et interactive, associant étroitement la théorie et la pratique et assurant un suivi individuel des étudiants grâce à une équipe pédagogique qualifiée et motivée.

Et si votre rêve était enfin accessible ?

Certaines de nos formations sont organisées avec le soutien du Fonds social européen. L'ouverture de nos formations s'effectue sous réserve du nombre d'élèves récolté à l'inscription.



Nos formations

COURS	PAGE
Aide-soignant(e)	4
Auxiliaire de l'enfance	6
Assistant(e) Pharmaceutico-Technique	8
Spécialisation en milieu hospitalier pour assistant pharmaceutico-technique	10
Formations continues / Services aux étudiants	11
Informations pratiques	12



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



Avec le soutien du Fonds social européen

SORALIA

Soralia est le mouvement
féministe de la Mutualité
Solidaris



Aide-soignant(e)

La formation dure 2 années

L'Aide-soignant(e) pourra assister l'infirmier(ère) et travailler sous son contrôle dans le cadre des activités coordonnées d'une équipe structurée. Il (elle) aidera à maintenir et/ou rendre un maximum de confort et d'autonomie dans la réalisation des activités de la vie quotidienne à toute personne ayant des problèmes de santé au sens large. La section est composée d'unités de formation et de stages qui donnent droit à un certificat de qualification.



Rentrée
académique
début
septembre

L'organigramme de la section et le Règlement d'ordre intérieur sont à télécharger sur le site internet de l'école: www.fpsbxl.be



Débouchés

- Maisons de repos agréées
- Maisons de repos et de soins agréées
- Maisons ou centres de soins psychiatriques agréés
- Organismes ou institutions organisant des soins à domicile ou en résidence
- Services et institutions hospitaliers
- Centres de soins de jour agréés
- Centres de réhabilitation agréés

Conditions d'admission

- Être âgé d'au moins 18 ans.
- Réussir l'épreuve d'admission en français et en mathématique

Formalités d'inscription

Formulaire d'inscription en ligne sur notre site internet www.fpsbxl.be sur la page de chaque formation.

Lors de l'inscription définitive, veuillez être en possession de :

1. La photocopie recto/verso de votre carte d'identité ;
2. L'extrait du casier judiciaire (Belgique: modèle 2, France: modèle 3) ;
3. La copie de votre dernier diplôme ;
4. L'attestation d'assurabilité par votre mutuelle ;
5. Le formulaire de pré-inscription (disponible sur notre site internet) complété.

Un dossier médical (voir site internet de l'école) vous sera demandé : celui-ci est à constituer dès la réussite du test d'admission et à remettre au plus tard à la mi-octobre.

Coût par année scolaire

Droit d'inscription* : 237,00 € (sous réserve de modification).

Frais de dossier : 250,00 € par année scolaire, non remboursable.

Paiement en espèces ou par Bancontact.

Les inscriptions se font au secrétariat de l'école du lundi au jeudi de 9h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h30 (fermé le vendredi).

* Pour bénéficier d'une exemption du droit d'inscription, se référer à la page 12.

Auxiliaire de l'Enfance

La formation dure 14 mois

L'auxiliaire de l'enfance est une personne qualifiée chargée de l'accueil de l'enfant entre 0 et 12 ans. Depuis 2006, l'ONE reconnaît le certificat «Auxiliaire de l'Enfance» délivré par les écoles de promotion sociale pour exercer la fonction de puéricultrice. Voici une formation à la fois théorique et pratique, reconnue par les milieux professionnels...

Description

En acquérant les savoirs, méthodologies et outils pratiques relatifs au travail pédagogique spécifique de l'accueil des enfants, l'Auxiliaire de l'enfance pourra travailler dans les secteurs de l'accueil collectif et de l'accueil à caractère familial. Il (elle) assurera une présence stimulante et épanouissante dans un rôle éducatif auprès d'un enfant ou d'un groupe d'enfants dans un processus favorisant son/leur développement global et dans une relation de confiance. Cette action s'inscrira souvent dans la sphère du quotidien et dans le cadre d'un projet pédagogique et d'accueil définis par le service ou l'institution dont il dépendra. La section est composée d'unités de formation et de stages qui donnent droit à un certificat de qualification.

Rentrée
académique
début
septembre



Débouchés

Milieux d'accueil des enfants de 0 à 12 ans :

- Crèches
- Ecole maternelle et primaire, garderie scolaire
- Accueil d'enfants durant leur temps libre : accueil extrascolaire, écoles des devoirs.
- Accueillant(e) d'enfants indépendant(e)
- Service d'accueil d'enfants qui gère à distance des accueillant(e)s salarié(e)s
- Service de garde d'enfants malades

Conditions d'admission

- Être âgé d'au moins 18 ans.
- Réussir l'épreuve d'admission en français et en mathématique (apporter votre lettre de motivation le jour du test d'admission). La matière à réviser est disponible sur le site internet de l'école.

Titre délivré à l'issue de la formation

Certificat de qualification Auxiliaire de l'enfance. Formation de niveau secondaire supérieur. Accès à la formation Complément CESS (certificat correspondant au Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur – humanités générales).

Formalités d'inscription

Formulaire d'inscription en ligne sur notre site internet www.fpsbxi.be sur la page de chaque formation.

Lors de l'inscription définitive, veuillez être en possession de :

1. La photocopie recto/verso de votre carte d'identité ;
2. L'extrait du casier judiciaire (Belgique: modèle 2, France: modèle 3) ;
3. La copie de votre dernier diplôme ;
4. L'attestation d'assurabilité par votre mutuelle ;
5. Le formulaire de pré-inscription complété (disponible sur notre site internet).

Un dossier médical vous sera demandé, celui-ci est à constituer dès la réussite du test d'admission et à remettre au plus tard à la mi-octobre.

Le formulaire sur les démarches médicales à suivre pour constituer votre dossier est disponible en téléchargement sur le site internet de l'école : www.fpsbxi.be

Coût par année scolaire

Droit d'inscription* : 237,00 € (sous réserve de modification).

Frais de dossier : 250,00 € par année scolaire, non remboursable.

Paiement en espèces ou par Bancontact.

Les inscriptions se font au secrétariat de l'école du lundi au jeudi de 9h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h30 (fermé le vendredi).

* Pour bénéficier d'une exemption du droit d'inscription, se référer à la page 12.

Assistant(e) Pharmaceutico-Technique

La formation dure 2 années

L'Assistant(e) Pharmaceutico-Technique travaille en officine. Il/elle est capable d'exécuter des préparations magistrales et officinales dans le respect des protocoles, des règles d'hygiène et professionnelles, de délivrer des médicaments en conformité avec la législation et sous la surveillance du pharmacien. En relation constante avec la clientèle, il/elle est amené (e) à fournir une information utile au public. La section est composée d'unités de formation et de stages qui donnent droit à un certificat de qualification.

Rentrée
académique
début
septembre



L'organigramme de la section et le règlement d'ordre intérieur sont à télécharger sur le site internet de l'école: www.fpsbxl.be



Débouchés

- Maisons de repos agréées
- Maisons de repos et de soins agréées
- Maisons ou centres de soins psychiatriques agréés
- Organismes ou institutions organisant des soins à domicile ou en résidence
- Services et institutions hospitaliers
- Centres de soins de jour agréés
- Centres de réhabilitation agréés

Conditions d'admission

- Être âgé d'au moins 18 ans.
- Réussir l'épreuve d'admission en français et en mathématique (lettre de motivation à remettre le jour du test).

Formalités d'inscription

Formulaire d'inscription en ligne sur notre site internet www.fpsbxl.be sur la page de chaque formation.

Lors de l'inscription définitive, veuillez être en possession de :

1. La photocopie recto/verso de votre carte d'identité ;
2. L'extrait du casier judiciaire (Belgique: modèle 2, France: modèle 3) ;
3. La copie de votre dernier diplôme ;
4. L'attestation d'assurabilité par votre mutuelle ;
5. Le formulaire de pré-inscription (disponible sur notre site internet) complété.

Un dossier médical (voir site internet de l'école) vous sera demandé : celui-ci est à constituer dès la réussite du test d'admission et à remettre au plus tard à la mi-octobre.

Coût par année scolaire

Droit d'inscription* : 237,00 € (sous réserve de modification).

Frais de dossier : 250,00 € par année scolaire, non remboursable.

Paiement en espèces ou par Bancontact.

Les inscriptions se font au secrétariat de l'école du lundi au jeudi de 9h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h30 (fermé le vendredi).

* Pour bénéficier d'une exemption du droit d'inscription, se référer à la page 12.

Spécialisation en milieu hospitalier pour assistant(e) pharmaceutico-technique

La formation dure 1 année

Accessible à toute personne ayant un certificat de qualification d'assistant pharmaceutico-technique. Cette spécialisation est composée d'une unité théorique et d'une unité de stage. L'étudiant y apprendra à réaliser des préparations injectables, à gérer les stocks dans les unités de soins et dans la pharmacie, à réaliser la distribution individualisée de médicaments, à gérer des dispositifs à usage médical et à mettre en pratique des règles d'hygiène hospitalière.

Débouchés

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant, sous la responsabilité du pharmacien, de développer des compétences telles que :

- La réalisation de préparations injectables,
- La gestion des stocks dans les unités de soins et dans la pharmacie,
- La distribution individualisée,
- La gestion de dispositifs à usage médical,
- La mise en pratique des règles d'hygiène hospitalière

Conditions d'admission

- Être âgé d'au moins 18 ans.
- Lors de votre inscription, vous devez être en possession d'une copie (et l'original) de votre Certificat de Qualification d'Assistant(e) Pharmaceutico-Technique.

Titre délivré à l'issue de la formation

Attestations de réussite : Hygiène professionnelle et hospitalière et Stage.
Spécialisation en milieu Hospitalier pour Assistant(e)s Pharmaceutico-Techniques

Formalités d'inscription

Formulaire d'inscription en ligne sur notre site internet www.fpsbxl.be sur la page de chaque formation.

Coût par année scolaire

Droit d'inscription* : 151,00 € (sous réserve de modification)

Frais de dossier : 150,00 € (non remboursable)

* Pour bénéficier d'une exemption du droit d'inscription, se référer à la page 12.

Rentrée
académique
début
novembre

Formations continues

Maisons de Repos (MR) et de Soins (MRS)

Formations continuées pour le personnel des Maisons de Repos (MR) et des Maisons de Repos et de Soins (MRS). L'École de Promotion sociale des Femmes Prévoyantes Socialistes vous offre un large éventail de formations dans les domaines variés de la prise en charge quotidienne et qualitative de la personne âgée placée en institution. Ces formations s'inscrivent dans le cadre de l'obligation de formation pour tout le personnel des MR et MRS (Arrêté de la Cocof du 2 avril 2009).

Le public

Nos formations sont accessibles au personnel soignant, paramédical, technique et administratif.

Contact

Veuillez prendre contact avec la personne responsable pour l'organisation de ces formations par mail à formationscontinues.mrs.fps@gmail.com

Nos services aux étudiants

L'aide à la Réussite et l'inclusion

Le service d'aide à la réussite est un service pédagogique destiné à tous les étudiants FPS et un soutien individuel selon les besoins tout au long de la formation.

En début d'année, toutes les sections bénéficient d'un module de « méthode de travail » permettant de voir/revoir des notions pour favoriser ou retrouver la confiance face à ces nouveaux défis d'apprentissage (mémorisation, planification, prise de notes, gestion du stress, etc.).

Au cours de l'année, l'étudiant peut bénéficier d'une aide de ses professeurs (remédiation), de ses pairs (solidarité du groupe classe), ainsi que du service d'aide à la réussite grâce à une écoute et un soutien personnalisé menant vers l'autonomie.

Dans le même esprit, nous accueillons des étudiants à besoins spécifiques (situation d'handicap physique, mental, intellectuel ou sensoriel) que nous accompagnons tout au long de leur formation en parallèle avec d'autres organismes.

La valorisation des acquis

Le saviez-vous ? Votre expérience passée ou des apprentissages antérieurs peuvent vous permettre de raccourcir votre formation. Si vous pensez pouvoir obtenir des dispenses avec votre CV, introduisez un dossier de valorisation le 1er ou 3e vendredi du mois de septembre au secrétariat de l'école.

Ecole de Promotion Sociale Soralia Bruxelles



-  Rue du Duc 100
1150 Woluwé-Saint-Pierre
Métro Montgomery
-  Tél. : 02 334 74 90
-  Courriel : fpsbxl@gmail.com
-  Site : www.fpsbxl.be
-  N° de compte bancaire :
BE13 310100671639

Conditions d'exemption du droit d'inscription* :

Nous ne pouvons procéder à aucune inscription sans le paiement dans sa totalité du minerval.

Seront remboursés du droit d'inscription (DI) dans le courant de l'année scolaire:

- Les étudiant(e)s inscrits comme demandeur d'emploi ou chômeur complet chez ACTIRIS ou au FOREM.
- Les demandeurs d'emploi inscrits au VDAB présentant une attestation d'inscription datant du mois de septembre.
- Les étudiant(e)s bénéficiant du revenu d'intégration sociale sur présentation d'une attestation datant du mois de septembre et émise par le CPAS/OCMW lors de leur inscription définitive.
- Les personnes handicapées : être en possession d'une attestation délivrée par l'AWIPH (Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées – Wallonie) ou le PHARE (Personne Handicapée Autonomie Recherchée – Région bruxelloise) précisant que l'inscription à une unité de formation déterminée constitue une des conditions favorisant la réussite de l'insertion professionnelle de la personne handicapée.

Certaines de nos formations sont organisées en fonction du Fonds social européen.

Ouverture sous réserve du nombre d'élèves à l'inscription.



SORALIA